

POLITIQUE EN MATIÈRE DE SALLE POLYVALENTE, CULTURELLE, DE RÉUNION ET LOCAUX PÉRISCOLAIRES

SUBVENTIONS PRESENTEES DANS UN CADRE CLASSIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) LACOURT SAINT PIERRE Création d'un accueil de loisirs sans hébergement. SUMR/00003357	633 340 €	633 340 €	22 %	<u>139 334 €</u>
2) MONTGAILLARD Mise aux normes et rénovation énergétique de la salle des fêtes. SUMR/00003378	33 586 €	33 586 €	54 %	<u>18 136 €</u>

SUBVENTIONS PRESENTEES DANS UN CADRE CONTRACTUEL

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
3) C.C DES DEUX RIVES Création d'un espace de travail partagé à l'office de tourisme d'Auvillar. SUMR/00003503	441 889 €	441 889 €	18 %	<u>79 540 €</u>

2^{ÈME} TRANCHE ACCORDÉE DANS LE CADRE DE L'ANCIENNE POLITIQUE

COMMUNE OPÉRATION CADRE CONTRACTUEL	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
4) SISTELS Réhabilitation d'une salle polyvalente. SUMR/00003638	198 000 €	45 000 € *	12 %	<u>5 400 €</u>

Observation : *La dépense subventionnable est ramenée à 45 000 € au lieu de 68 000 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14). Une première tranche de dépense subventionnable plafonnée à 130 000 € a été accordée à la commission permanente du 6 juillet 2020.

TOTAL..... : 242 410 €

Le Président,

Michel WEILL